

**RAPPORT ANNUEL DU SIVOM DU LITTORAL DES MAURES**  
**- EXERCICE 2013 -**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**La station d'épuration intercommunale de Pardigon traite les eaux usées des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer.**

Ces communes n'ont pas délégué la gestion des réseaux de collecte des eaux usées.

**1°/ Caractéristiques générales**

Le Sivom du Littoral des Maures gère les ouvrages communs :

- Poste de refoulement général de La Carrade,
- Poste de refoulement du camping,
- Canalisations de refoulement,
- Station d'épuration,
- Canalisation gravitaire terrestre,
- Emissaires en mer,
- Chambre de tirage émissaires.

Il prend en charge l'amortissement et les remboursements d'emprunts de l'ensemble de ces ouvrages, dont il assure le fonctionnement et l'entretien en régie directe.

Il est propriétaire du terrain d'assiette de la station d'épuration, d'une superficie de deux hectares (acte du 27 décembre 1972), et du terrain supportant le poste de refoulement quartier La Carrade (acte du 26 février 1974).

**2°/ Spécifications techniques des ouvrages d'épuration**

Le système d'assainissement est composé de trois réseaux (1 réseau Cavalaire, 1 réseau Croix Valmer, 1 réseau Sivom) et d'une station d'épuration Sivom. Les eaux usées arrivant à la station d'épuration intercommunale présentent les caractéristiques d'une eau résiduaire urbaine.

**Modes de traitements des eaux usées :**

- Traitement physico-chimique avec adjonction de réactifs : Chlorure ferrique, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire (traitement primaire).
- Traitement biologique avec nitrification (traitement secondaire).

**Rejet en mer :**

- un émissaire principal de 1 450 m, en béton âme tôle de diamètre 600 mm avec un diffuseur établi à - 38 m,
- un émissaire de secours en PVC de 1300 mètres (diamètre 400 mm) avec diffuseur, dont l'exutoire se situe à - 35 mètres.
- installations terrestres de rejet : canalisation de 1000 mètres en fonte ductile (diamètre 600 mm).

**3°/ Programme d'assainissement**

La station d'épuration est au centre d'un bassin versant comportant la plaine de Pardigon, le ruisseau de la Carrade faisant limite entre les communes de Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer.

Cet ouvrage de dépollution résulte des programmes d'assainissement approuvés par les conseils municipaux de ces communes associées dans le Sivom.

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2004 fixe les caractéristiques de rejet en mer des effluents traités par la station d'épuration.

- Débits rejetés dans le milieu naturel : Population : 68 000 Equivalent-Habitants

Volume journalier temps sec :	10 200 m <sup>3</sup> /J
Débit de pointe temps sec :	700 m <sup>3</sup> /h
Débit temps de pluie :	1 400 m <sup>3</sup> /h

- Charges journalières de pollution à traiter :

	AUTORISE	MAXI ATTEINT Contrôle du 12.08.13
Kg de MEST	6 120 Kg/j	3 198
Kg de DBO5	4 080 Kg/j	3 014
Kg de DCO	10 200 Kg/j	4 889

- Performance d'épuration:

La qualité des eaux épurées, avant rejet, répond aux normes prévues dans l'arrêté du 22 Juin 2007.

Les échantillons moyens journaliers doivent respecter:

Paramètres	Soit concentration maximale	Soit rendement minimum
DBO5	25mg/l	80 %
DCO	125mg/l	75 %
MES	35mg/l	90 %

Ces mesures ont été prises au cours de 104 bilans de 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire à la station d'épuration, pendant l'année 2012.

Le nombre maximal d'échantillons non conformes autorisés, est de neuf. Six prélèvements concernant les MEST, n'ont pas été conformes à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

#### 4°/ Eléments financiers

L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessus ainsi que leur gestion conduisent à définir un prix au m<sup>3</sup> d'eau traitée :

	Rappel 2012	2013
Charges à caractère général	692 300,00 €	602 909,42 €
Charges de personnel et frais assimilés	291 275,04 €	319 283,83 €
Charges financières	54 143,05 €	52 652,19 €
Charges exceptionnelles	1 371,45 €	1 338,00 €
Dotations aux provisions semi budgétaires	710 177,00 €	704 045,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 752 523,45 €</b>	<b>1 680 229,29 €</b>

La participation des communes au fonctionnement de la Station d'Épuration de PARDIGON est proportionnelle aux débits rejetés par la population raccordée au réseau d'assainissement, pour l'exercice budgétaire concerné

#### VOLUMES D'EAUX USEES

COMMUNES	Volume 2012	%	Volume 2013 *	%
CAVALAIRE-SUR-MER	893 560 m <sup>3</sup>	64%	1 090 430 m <sup>3</sup>	64 %
LA CROIX VALMER	510 862 m <sup>3</sup>	36%	613 367 m <sup>3</sup>	36 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 404 422 m<sup>3</sup></b>		<b>1 703 797 m<sup>3</sup> *</b>	

\* pluviométrie importante en 2013

*Rappel : En 2012, le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée, traité à la Station d'Épuration de PARDIGON, rapporté au montant des participations communales, soit 1 229 855,00 €, s'élevait à 0,876 € / m<sup>3</sup>.*

**En 2013** le prix du m<sup>3</sup> d'eau usée, traité à la Station d'Épuration de PARDIGON, rapporté au montant des participations communales, soit **1 183 738 €**, s'élève donc à **0,694 € / m<sup>3</sup>** soit une diminution du prix du m<sup>3</sup> de **26,22 %** par rapport au prix de 0,876 € / m<sup>3</sup> en 2012.

## **5°/ Objectifs**

- Mise au point de l'unité de traitement tertiaire pour la valorisation d'une partie des eaux usées de la station d'épuration intercommunale ;
- Travaux de renouvellement d'équipements du système d'assainissement ;
- Engagement des deux communes à réduire le volume des eaux parasites de leurs réseaux respectifs ;
- Renouvellement de la Certification ISO 14001:2004 en février 2014 ;
- Sensibilisation sur les filasses et macro-déchets présents dans les réseaux ;
- Suite à l'expertise judiciaire, continuation de la réhabilitation du bâtiment des biofiltres.